



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
MONTPELLIER**

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue le 3 mars 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Madame Valérie Pelletier
Monsieur Michel Harrisson

Monsieur Guy Pelletier
Monsieur Jean-Guy Périard

Absence motivée : Madame Diane Thibault
Absence motivée : Monsieur Bernard Riopel

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Manon Lanthier.

Au début de la séance, monsieur le maire invite les citoyens à garder un moment de réflexion.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DU MAIRE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. RÉOLUTION 2014-03-053

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

3. RÉOLUTION 2014-03-054

**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2014
et de la séance extraordinaire du 19 février 2014**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 février 2014 et de la séance extraordinaire du 19 février 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Valérie Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux décrits au préambule soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

4. CONSEIL MUNICIPAL

4.1 RÉSOLUTION 2014-03-055

Adoption du règlement n° 02- 2014 - pour modifier le règlement n° 12-2011 afin de réviser le *code d'éthique et de déontologie des élus*

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil municipal le 19 février 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le règlement n° 02–2014, *code d'éthique et de déontologie révisé des élus* qui est annexé à la présente, comme s'il était ici reproduit au long.

ET QU'UNE copie du projet de règlement ayant été remis aux membres du conseil et qu'une dispense de lecture dudit règlement est donc par la présente demandée.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 RÉSOLUTION 2014-03-056

Nomination d'un représentant auprès de la Corporation des transports adaptés

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE Jean-Guy Périard soit nommé représentant de la municipalité de Montpellier à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des transports adaptés et collectifs de Papineau inc.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Dépôt des rapports des candidats sur leur financement électoral - (DGE-1038)

Conformément aux dispositions prévues par la *Loi sur les élections et référendums du Québec (Article 513.1)*, les candidats suivants ont déposé leur rapport (DGE-1038).

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| 1. Monsieur Pierre Bernier | 2. Madame Madeleine Paquette |
| 3. Monsieur Louis Day | 4. Monsieur Michel Harrisson |
| 5. Madame Valérie Pelletier | 6. Monsieur Stéphane Séguin |
| 7. Madame Camille Périard | 8. Monsieur Bernard Riopel |
| 9. Monsieur Éric Nantel | 10. Monsieur Michel Lepage |
| 11. Monsieur Guy Pelletier | 12. Monsieur Jean-Guy Périard |
| 13. Monsieur Jacques Ménard | |

4.4 Questions du public

5. ADMINISTRATION

6. FINANCES

6.1 RÉOLUTION 2014-03-057

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2014-03-057 et que le maire Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} février au 21 février 2014, totalisant 103 542,13 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} février au 28 février 2014, totalisant 44 306,41 \$

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

**Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim**

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Questions du public

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Le rapport de la directrice en bâtiments, urbanisme et environnement pour le mois de février 2014 a été déposé au conseil.

7.2 RÉSOLUTION 2014-03-058

Présentation de la dérogation mineure n° 2013-232 – matricule 0381 30 2847

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée le 3 février 2014 concernant la construction d'un toit afin de couvrir une plateforme élévatrice pour personne à mobilité réduite. Cette toiture n'aura pas d'autre choix que de réunir la toiture du bâtiment principal avec celle du bâtiment secondaire alors que le règlement de zonage numéro 12-2000 à l'article 7.2.4 l'interdit;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCUE;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été mis et la séance publique de consultation ayant eu lieu le 3 mars à 19 h 15, à la salle de la mairie;

CONSIDÉRANT QUE toute personne intéressée désirant se faire entendre par le conseil relativement à cette demande a pu le faire avant la présente séance, soit de 19 h 15 à 19 h 30, et que personne ne s'est prévalu de ce droit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1, rue Roy selon la recommandation du CCUE.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 RÉSOLUTION 2014-03-059

Demande de remboursement d'une formation de secouriste général

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le remboursement de Claudine Murray, directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement pour la formation de secouriste général pour un montant de 97 \$, plus les taxes applicables.

ET QUE le montant soit prélevé au budget 02 13000 454 « formation et perfectionnement ».

Adoptée à l'unanimité.

7.4 Dépôt d'une recommandation du CCUE concernant une demande de modification de zonage dans le secteur 9F

7.5 RÉSOLUTION 2014-03-060

Dépôt d'une recommandation du CCUE concernant une nomination pour combler un poste de membres substitut vacant

CONSIDÉRANT QUE le règlement constituant le CCUE permet la nomination de deux membres substitués qui peuvent siéger au CCUE;

CONSIDÉRANT QUE madame Dominic Leclerc démontre un intérêt à prendre cette place au sein du CCUE;

CONSIDÉRANT QUE madame Dominic Leclerc habite un secteur où nous n'avons aucun représentant au CCUE et que sa présence constitue une amélioration de la représentativité des secteurs du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE madame Dominic Leclerc soit nommée membre substitut au sein du Comité consultatif en urbanisme et en environnement.

Adoptée à l'unanimité

7.6 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCUE tenu le 17 janvier 2014

Monsieur le conseiller Guy Pelletier en fait le dépôt.

7.7 Questions du public

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Dépôt du rapport du directeur des travaux publics

Le rapport du directeur des travaux publics pour le mois de février 2014 a été déposé au conseil.

8.2 RÉSOLUTION 2014-03-061

Résolution concernant un droit payable par un exploitant de carrière et sablière

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les Compétences municipales* relatives aux carrières et aux sablières, et les mesures d'impositions de droits aux exploitants de carrières et sablières;

CONSIDÉRANT *l'article 78.2 droit à percevoir*, le droit est payable pour l'ensemble des substances transportées hors du site situé sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, et qui ont transitées sur une voie publique municipale, tel que le chemin de la Baie de l'Ours sur le territoire de la municipalité de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE *l'article 78.13 de la Loi sur les Compétences municipales* prévoit qu'une municipalité sur laquelle le transport de substances a transité sur ses voies publiques municipales peut demander à la municipalité d'où proviennent les substances de lui verser les sommes auxquelles elle a droit, en vertu de l'article 78.2;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus de faire les démarches auprès de l'entreprise Terra Location inc. de Gatineau, exploitant d'un site sur son territoire, de verser à la municipalité de Montpellier les sommes monétaires liées aux transports de substances transportées sur le chemin de la Baie de l'Ours au courant de l'été 2013 pour un contrat de réfection de la route 323 avec le Ministère des Transports du Québec, en vertu des dispositions de la *Loi sur les Compétences municipales* relatives aux carrières et aux sablières, et les mesures d'impositions de droits aux exploitants de carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

8.3 RÉSOLUTION 2014-03-062

Achat d'un détecteur de métal

CONSIDÉRANT la pertinence et la nécessité de posséder un détecteur de métal pour localiser des vannes d'aqueduc ou des entrées d'eau sur son réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'afin d'aider à localiser des ponceaux de métal pour le département de la voirie en période de dégel;

CONSIDÉRANT la soumission de STELEM pour un détecteur de métal Magna-Trak 100 pour un montant de 795 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat d'un détecteur de métal Magna-Trak 100 chez STELEM pour la somme de 795 \$ plus les taxes applicables.

ET QUE le montant soit réparti entre le département de la voirie de 40% à partir du poste budgétaire 02 32000 643 « petits outils » et l'aqueduc de 60% du poste budgétaire 02 41300 649 « pièces et accessoires ».

Adoptée à l'unanimité.

8.4 RÉSOLUTION 2014-03-063

Mandater un arpenteur-géomètre pour régulariser le titre de propriété de la virée de la rue du Domaine

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser le titre de propriété suite à l'aménagement de la virée au bout de la rue du Domaine sur les lots P-1 et P-2 du rang 6 du Canton de Hartwell;

CONSIDÉRANT la proposition de l'arpenteur-géomètre Gérald Drew d'effectuer la recherche des titres de propriété, de piqueter le rond-point et de faire le plan d'arpentage pour un montant de 900 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate l'arpenteur géomètre, Gérald Drew à effectuer les étapes nécessaires à la régularisation du titre de propriété concernant la virée au bout de la rue du Domaine, pour la somme de 900 \$, plus les taxes applicables.

ET QUE le rapport de l'arpenteur-géomètre soit acheminé au notaire Louis-Philippe Robert pour le transfert des titres de la propriété.

ET QUE le montant soit prélevé au poste budgétaire 202 32000 411 « service professionnel ».

Adoptée à l'unanimité.

8.5 Questions du public

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Dépôt du rapport du directeur de la sécurité publique

Le rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de février 2014 a été déposé au conseil.

9.2. RÉOLUTION 2014-03-064

Achat d'un réservoir chauffe-eau pour la caserne

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'achat d'un chauffe-eau ainsi que l'installation comprenant l'électricité et la plomberie pour un montant de 2 109 \$ plus les taxes applicables.

ET QUE le paiement soit prélevé au poste budgétaire 02 22000 522
« entretien édifice ».

Adoptée à l'unanimité.

9.3 RÉOLUTION 2014-03-065

Pompiers volontaires – pétition pour gyrophare – résolution d'appui

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des services d'urgence, notamment dans les municipalités qui n'ont pas de pompiers permanents;

CONSIDÉRANT qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

CONSIDÉRANT qu'ailleurs au Canada, plusieurs provinces, dont l'Ontario, permettent déjà aux pompiers volontaires de se servir de ce type de gyrophare;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

CONSIDÉRANT qu'une pétition de 2775 signatures en appui au projet sera bientôt déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ces revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal appuie le regroupement dans des revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.

Adoptée à l'unanimité.

9.4 Questions du public

10. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 RÉOLUTION 2014-03-066

Demande de l'Association des amateurs de chasse et pêche Alouette de Montpellier pour la gratuité de la salle du Centre communautaire, ainsi que les profits amassés du bar lors de la soirée du souper de doré

CONSIDÉRANT la demande faite par l'Association des amateurs de chasse et pêche Alouette de Montpellier pour la gratuité de la salle du Centre communautaire, ainsi que 50 % des profits nets du bar amassés lors de son prochain souper de doré, le samedi 10 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal accepte la gratuité de la salle du Centre communautaire, ainsi que les 50 % des profits nets du bar amassé lors de son prochain souper de doré, le samedi 10 mai 2014.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Questions du public

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1 RÉSOLUTION 2014-03-066-1

Demande de soutien pour le projet marathon

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal accepte de verser une contribution financière de 50 \$.

ET QUE le montant soit prélevé au budget 02 19000 996 « subventions, dons et autres ».

Adoptée à l'unanimité.

11.2 RÉSOLUTION 2014-03-067

Priorités de la municipalité avec la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QU'assurer la sécurité de nos concitoyens a été identifiée comme une priorité;

CONSIDÉRANT QUE des problématiques existent depuis plusieurs années, comme la vitesse sur la Route 315 à l'entrée du village, sur la montée Lafontaine, le chemin Mulgrave et la Baie-de-l'Ours, et de plus porter une attention particulière aux vols résidentiels et à la production et la vente de stupéfiants;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil municipal et la population de Montpellier se réjouissent de cette présence et de ces résultats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal de Montpellier félicite la Sûreté du Québec pour sa présence accrue et tangible sur notre territoire et espère que ce travail important se poursuive à l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Le Bottin de la corporation des loisirs de Papineau

11.4 RÉSOLUTION 2014-03-068

Proposition de déclaration municipale soutenant les environnements favorables aux saines habitudes de vie

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la saine alimentation et l'activité physique aident à améliorer le niveau de bien-être physique et psychologique de notre population;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'environnements physique, socioculturel, politique et économique favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de notre population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier a un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, notamment par ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire ou par les divers services qu'elle offre aux citoyens et aux citoyennes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Valérie Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Montpellier s'engage à poursuivre et intensifier ses actions pour la création d'environnements physique, socioculturel, politique et économique favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Questions du public

12. CORRESPONDANCE

12.1 Projet de collaboration en partenariat avec les Rayons de Soleil de Montpellier

12.2 Demande d'un citoyen concernant le taux des ordures résidentielles

12.3 RÉSOLUTION 2014-03-069

Demande d'appui – projet Aux arbres citoyens ! Croquons le paysage!

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier s'est dotée d'une Politique familiale et Municipalité amie des aînés en 2013 afin de mieux connaître et de mieux répondre aux besoins et aspirations de sa population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est donné comme objectif de favoriser la mise en place de services soutenant les familles et les aînés;

CONSIDÉRANT QUE dans la cadre de notre Politique familiale, afin d'apporter une variété alimentaire accessible et gratuite à la population, des bacs contenant des légumes, des fruits et des fines herbes et servant aussi à embellir notre rue Principale ont été installés à l'été 2013;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Valérie Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil transmette une lettre d'appui au projet « Aux arbres citoyens! Croquons le paysage! » avec villages Nourriciers d'Alliance alimentaire Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

12.4 RÉSOLUTION 2014-03-070

Autorisation pour l'installation d'une tour de télécommunication

CONSIDÉRANT QUE Internet Papineau inc. est l'organisme à but non lucratif reconnu par la MRC de Papineau et les partenaires publics pour le développement d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Internet Papineau inc. œuvre depuis 2007 au déploiement d'Internet haute vitesse dans les secteurs non couverts par les entreprises de télécommunications traditionnelles;

CONSIDÉRANT de l'exigence d'Industries Canada à détenir une autorisation écrite pour l'installation de chacune des tours appartenant à Internet Papineau inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal de Montpellier reconnaisse Internet Papineau dans sa mission de développement du réseau Internet haute vitesse sur le territoire.

ET QUE ce conseil municipal de Montpellier autorise l'installation d'une tour suivante :

Une tour de 96 pieds située aux abords de la route 315 et dont les coordonnées GPS sont 45.851700°

Adoptée à l'unanimité.

12.5 RÉSOLUTION 2014-03-071

Demande de l'Association des amateurs de chasse et pêche Alouette pour l'utilisation de la salle de la mairie le dimanche 27 avril 2014 pour notre assemblée générale annuelle

Il est proposé par madame la conseillère Valérie Pelletier
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal accepte la demande de la gratuité de la salle de la mairie pour leur assemblée générale annuelle.

Adoptée à l'unanimité.

12.6 Questions du public

13. RÉSOLUTION 2014-03-072

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Harrisson
Appuyé par madame la conseillère Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Adoptée à l'unanimité.

Stéphane Séguin, maire

Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.